

SM

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1<sup>re</sup> Section

COMMISSIONS

DOSSIER N° III/09684

Mme Vve LAFONTAINE, née  
Marchal Marie Christine  
SAINT MARD

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à Monsieur LAFONTAINE Jules

né à St-Mard, le 27.2.89

par la Commission de contrôle de Arlon

en date du 22.3.48, en application des arti-  
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

M<sup>r</sup> Lafontaine J.

était affilié au groupement P. A.

Le temps passé dans la Résistance est de 2 ans 11 mois  
soit du 1.8.41 au 7.6.49 arrondi au mois  
supérieur. 19.3.49

A Bruxelles, le .....

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

- ATTESTATION POUR :
- 1° Ayant-droit;
  - 2° Groupement;
  - 3° O. C. M.;
  - 4° D. G. P. M./III D.;
  - 5° D. G. P. M.;
  - 6° .....



### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.

MINISTÈRE  
DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

*Soldat  
Partisan*

PROPOSÉ le : \_\_\_\_\_  
pour  
Ord. Nat. Croix Guerre  
Méd. Rés. Méd. Comm.  
Vol. Guerre Méd. Evadé

*III/09684*

ACCEPTÉ  
Com. Cont. *Ordon.*  
Date : *22.3.48*

Groupelement de résistance : *Armée Belges des Partisans*  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *LAFONTAINE*  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jules*  
Voornamen :

Domicile : *L'Harid*  
Adres :

Lieu et date de naissance : *L'Harid le 27/2/89*  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belges*  
Nationaliteit :

Etat civil : *Marie*  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *familiale le 7/6/44*  
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *cultivateur*  
Beroep en burgerlijk ambt :

Avants droit éventuels en cas de décès : *non et pour Marcial Marie Christian*  
erfelijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *en août 1941*  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : *en août 1941 avec P.A.*  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *Arresté il est puni quelque fois*  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :  
*après le 7.6.44.*

N° de la carte du groupelement (si possible) :  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? *Sous-maire Honoré de L'Harid*  
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : *Stard et environs*  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groeppoverste mede te ondertekenen, met beoordeling :

*Para-chutages de Genevaulx; transport des armes et munitions  
de ce parachutage avec son équipe.  
Participe au sabotage de la voie du chemin de fer à Houdainzang.*

*Arresté condamné à mort il a été fusillé le  
7/6/44*

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,  
*Signature de l'intéressé, M. Lapointe*  
*M Lapointe*

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handtekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting  
l'affiliation au groupement;  
bij de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot .....

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
—  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

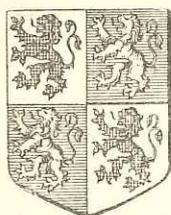
Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.



Province de Luxembourg

Commune de



**SAINT-MARD**

# CERTIFICAT

Nous, Bourgmestre de la Commune de

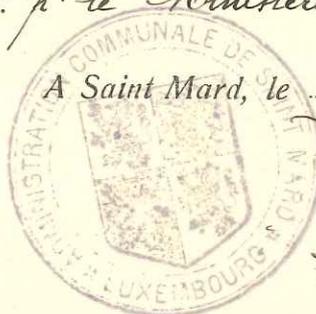
Saint-Mard,

Certifions que *M<sup>me</sup> Marie Christine*  
*Marchal, veuve de Jules Lafontaine est domi-*  
*ciliée à Saint-Mard et habite rue du Chemin*  
*Morel 55.*

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et  
valoir près qui de droit: *fi<sup>s</sup> le Ministère de la Défense Nationale*

A Saint-Mard, le *9* *Septembre* 1949.

Le Bourgmestre.



MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
Service de liquidation  
de  
L'Armée Belge des Partisans  
36<sup>n</sup> avenue Milcamps, 36,  
Bruxelles

Bruxelles, le 8-9-1948

Eff. 9684

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé:

*LAFONTAINE Jules (fusillé par l'ennemi le 7-6-44)*

anciennement domicilié dans votre commune, rue

nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le Chef Liquidateur.



R. ADAM

Annexe : Extrait d'acte  
de décès .-

LAFONTAINE

Jules

St-MARD, le 27.2. 1889.

Belge

Soldat

Partisan

août 1941

Innexistant sous l'occupation

en français

son épouse, MARCHAL Marie-Christine  
55, rue du Chemin Morel, à St-Mard.

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis le mois d'août 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées, sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues : Parachutages de gènevaux, transports des armes et munitions de ces parachutages, à l'aide de son attelage ; participe à de nombreux sabotages, entre autres la voie du chemin de fer à Boudrigay .

A la suite de ses activités, il devient suspect et est arrêté et condamné à mort : Il a été fusillé le 7 juin 1944.-

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée :

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès : Il transporte des armes et des munitions, parachutées, à l'aide de son attelage, permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes dans la région de Mons et environs, notamment :

Déraillement des lignes de communications allemandes;  
Déraillement des trains et de locomotives;  
Destructions des installations électriques, etc...

Arrêté en service commandé à il est condamné à mort et fusillé le 7 juin 1944 . -

A

le

Sceau du Groupement de la Résistance  
Armée ;

Le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée ;

-----  
Vu et Approuvé

A

le

Sceau de l'Office de la  
Résistance Armée ;

Le Chef de l'Office de la  
Résistance Armée ;